

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

DESIGNATION DE DELEGUES  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

S. A. A. R. ROYAN  
SAINTONGE

DATE DE CONVOCATION

9 mai 1977

DATE D'AFFICHAGE

9 mai 1977

Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de présents 27  
Nombre de votants 27



# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept  
le treize mai à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOCHE, MM. LIS, LACHAUD  
BUJARD, BOUCHET, BOUTET, PAPERAS, COLLE, POUGET, VIAUD, POUMAILLOUX,  
MONTRON, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHAQUA, BOULAN,  
BRÔTREAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAT

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.

M. Messieurs MONTRON et POUGET a été élu Secrétaire.

Lors du dernier Conseil Municipal, 2 Administrateurs ont  
été désignés. La Ville de ROYAN étant représentée au sein  
de la SEMAR. ROYAN-SAINTONGE par 3 Administrateurs, il y  
a lieu d'en élire un troisième et de désigner le représen-  
tant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la  
SOCIÉTÉ.

Il est alors procédé au vote.

Candidats : MM TETARD et BOISARD.

Votants	: 27
Bulletins blancs ou nuls	: 2
Suffrages exprimés	: 25
Majorité absolue	: 13

ont obtenu :

M. TETARD	: 18 voix
M. BOISARD	: 7 voix

En conséquence, le Conseil Municipal :

désigne M. TETARD, Maire, comme Administrateur représen-  
tant la Ville de ROYAN au sein du Conseil d'Administration  
en complément de la désignation de MM POUMAILLOUX et LACHAUD

désigne M. TETARD, Maire pour représenter la Ville de ROYAN au sein des Assemblées Générales de la Société d'économie Mixte d'Aménagement de la Région de ROYAN et de la SAINTONGE.

Autorise ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées et notamment celles de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président ou le Conseil.

Fait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre MM. les membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,

Guy TETARD.